

N° du film : 184105

Version : 3

2002-04-24

Entente/contrat :

Savage Messiah

GENRE : Drame psychologique

RÉSUMÉ :

Dans les années 80 en Ontario, la travailleuse sociale Paula Jackson enquête sur une secte pour laquelle deux Québécoises, Lise et Suzette, sont venues faire une demande d'aide financière. Elle découvre en visitant les lieux que la secte est dirigée par Roch Thériault dit «Moïse». Thériault s'avère être un homme violent, manipulateur, qui se sert de son puissant ascendant et de son évident magnétisme sur les femmes pour les dominer et les avilir sexuellement. Elle apprend en outre plus tard que Thériault a déjà été condamné à 18 mois de prison au Québec pour violence conjugale et abus sexuel, et qu'il a disparu après avoir violé les conditions de sa libération. Malgré tous ses efforts, Paula n'arrive pas à convaincre les nombreuses femmes qui vivent avec leurs enfants, tous visiblement dominés par «Moïse», de quitter la secte. En dépit d'un rapport de spécialistes, abusés par le côté charmeur du gourou, elle réussit néanmoins à obtenir un ordre de cour pour qu'on en retire les enfants et qu'on fasse condamner Thériault pour abus sexuels. Mais lorsque Lise se présente, un de ses bras amputé, Paula décide d'alerter la police. Sur la base de témoignages de membres qui ont décidé de quitter la secte, on découvre qu'une autre femme de la secte serait morte précédemment des sévices de Thériault.

MOTIFS :

S'inspirant d'un sordide fait divers survenu à la fois au Québec et en Ontario au début des années 80, ce film se veut une dramatisation de l'enquête des services sociaux ontariens qui ont mené à l'arrestation et à la condamnation de Roch Thériault dit «Moïse». Si on demeure relativement sobre sur le plan visuel, on parvient grâce aux dialogues et au montage à recréer l'atmosphère angoissante qui prévalait dans la secte et le climat de terreur et de violence conjugale qu'imposait Thériault à ses concubines. La description, lors d'une audience judiciaire, des abus sexuels subis par les enfants est suffisamment explicite pour troubler les plus jeunes. Le jury estime donc nécessaire de classer ce film dans la catégorie réservant son visionnement à des spectateurs ayant acquis un début de maturité.

CLASSEMENT : 13 ans et plus

INDICATION (S) : -

23 mai 2002

François Vallerand
Président du jury d'examen